



Bibliothèque de Renaud Camus @LibrairieRCamus

25 Nov · 196 tweets · [LibrairieRCamus/status/1331507918126997504](https://twitter.com/LibrairieRCamus/status/1331507918126997504)

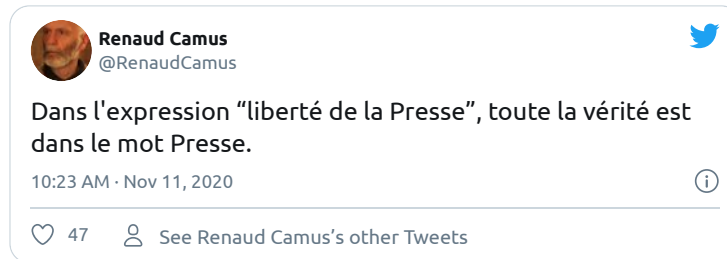


Audience aujourd'hui à 13h30, au tribunal de Paris.

Renaud Camus fera face à cinq adversaires : MRAP, LICRA, SOS Racisme, UEJF, AIJP & DILCRAH.

👉 Suivez le procès en direct ici 👉

Le [#ProcèsBanquise](#) aura lieu devant la XVIIe chambre — ou "chambre de la presse".



Renaud Camus a publié le 18 avril 2019 :

« Une boîte de préservatifs offerte en Afrique c'est trois noyés en moins en Méditerranée, cent mille euros d'économie pour la Caf, deux cellules de prisons libérées et trois centimètres de banquise préservée. » [#ProcèsBanquise](#)

Cette plaisanterie n'a pas plu au MRAP, à la LICRA, à SOS Racisme, à l'UEJF, à l'AIJP et à la DILCRAH, qui le poursuivent pour injure raciale :

Injure publique commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, prévu et réprimé par [...] la loi du 29 juillet 1881.

La LICRA avait comparé la plaisanterie de Renaud Camus sur la croissance démographique africaine à la « propagande Allemande (sic) en 1920 » :





Renaud Camus a déjà été condamné (2 mois de prison avec sursis) pour incitation à la haine raciale, le 9 avril 2015. Il risque donc, cette fois, une peine de prison ferme.

[#ProcèsBanquise](#)

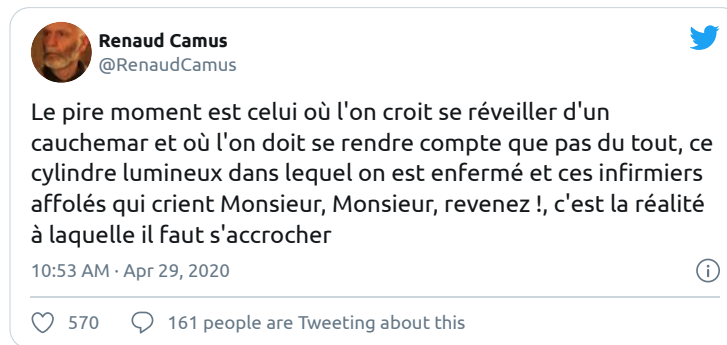
Dans un entretien récent, Camus s'est exprimé sur le drame de la surpopulation mondiale (principale cause du réchauffement climatique, et grande absente des politiques écologiques), sur la justice française, et sur ses nombreuses plaisanteries Twitter.



<https://www.youtube.com/embed/7R8KVRfggQ>

La demande de renvoi ayant été rejetée, Renaud Camus a dû, en plein confinement, faire 800km pour se rendre à Paris.

Au printemps dernier, Renaud Camus avait dû être hospitalisé trois fois, pour une forme très sévère de covid-19.



Renaud Camus est arrivé, avec ses avocats. L'audience a lieu dans la salle 422 (4e étage).

L'audience devrait commencer dans un quart d'heure.



L'audience est ouverte.

[@jylgallou](#), [@LaNouvelleLibri](#) sont présents.

Parties civiles : LICRA (et SOS racisme, apparemment). Apparemment pas de représentant de l'UEJF ou des autres associations plaignantes.

Comme il est d'usage, d'autres affaires sont traitées.

Le fil du procès : [#ProcèsBanquise](#).

Une nouvelle est tombée hier soir : Emmanuel Macron employerait en privé, "devant ses collaborateurs", le chrononyme [#GrandRemplacement](#), forgé par Renaud Camus.



En sera-t-il fait mention durant le procès ? Pour le savoir, suivez le [#ProcèsBanquise](#).

La police nous demande de fermer l'ordinateur, hélas. Nous vous tiendrons informés autrement.

Téléphone portable interdit également (nous sommes sortis un instant). Nous prendrons des notes. Compte-rendu du procès ce soir et premières nouvelles à la fin de l'audience.

Nous revenons ce soir avec un compte-rendu détaillé. Toutes nos excuses de n'avoir pu tweeter en direct.

Le [#ProcèsBanquise](#) s'est terminé, après plus de trois heures d'audience. Il faut d'abord noter une chose rare : le parfait formalisme des juges (ce qui n'avait pas été le cas à la précédente audience, à Auch).

Seule une journaliste (Monde ? AFP ?) a pu tweeter l'ensemble du procès depuis son ordinateur. Un policier nous a demandé, très poliment, mais fermement, de fermer notre ordinateur, et ne pas utiliser notre téléphone portable : sans carte de presse, pas de live-tweet.

L'audience a été longue, les débats ont été très vifs. Maître Rimokh & Maître Bonichot ont dû faire face aux quatre avocats des parties civiles. [#ProcèsBanquise](#)

Mais avant cela, notons que le rapporteur a été, fait rare me dit-on, très objectif. Renaud Camus a été présenté comme un écrivain prolifique, principalement publié chez POL, auteur de Tricks, préfacé par Roland Barthes.

Sa participation à la vie littéraire de la France a été soulignée - comme en témoigne le passage de Yoga, d'Emmanuel Carrère, sur L'Elégie de Chamalières :

« Aussi jalousement, aussi possessivement, car Paul (Otchakovsky-Laurens) était aussi jaloux et possessif, et je trouverais dommage, arrivé où j'en suis, de passer sous silence l'histoire, qui m'enchantait, de *L'Élégie de Chamalières* et de son auteur Renaud Camus. (...) il est intéressant de savoir que jusque vers la fin du siècle dernier Renaud Camus était un écrivain pour *happy few* avant-gardistes, venu de parages qui étaient ceux de Roland Barthes et d'Andy Warhol, connu pour un indémodable classique de la littérature *gay*, *Tricks*, et pour un monumental *Journal* dont Paul, année après année, était l'indéfectible éditeur — et moi un des lecteurs indéfectibles aussi. (...) Nous étions amis, à l'époque, et comptions tous les deux parmi les piliers de la maison P.O.L., on pourrait même dire les éléments de son ADN. Maintenant, voici l'histoire. Paul publie depuis vingt ans *tout* ce qu'écrit Renaud Camus, on doit en être à bien cinquante volumes qui enchantent un tout petit cercle de lecteurs sans rapporter strictement rien, qui sont même un gouffre financier mais cela Paul s'en fout, il pense que Renaud Camus est un grand écrivain et que son métier à lui est de publier un grand écrivain quand il en repère un, et de publier *tout* ce qu'écrit ce grand écrivain. Or, voici qu'un jour Renaud Camus qui habite dans le Gers accepte la proposition d'un petit éditeur de Lectoure, spécialisé dans l'érudition locale et son voisin, d'écrire une plaquette d'une trentaine de pages intitulée *L'Élégie de Chamalières*, car Renaud Camus comme Valéry Giscard d'Estaing est natif de Chamalières, dans le Puy-de-Dôme. Publication si modeste, si discrète, si départementale qu'en toute bonne foi Renaud Camus ne pense même pas à en aviser Paul, son éditeur principal. Sauf que Paul l'apprend et que ça le rend fou. Et qu'il convoque Renaud Camus à Paris, car il faut qu'on s'explique. « Tu sais ce qui est terrible, Renaud ? lance-t-il à Renaud Camus sans laisser à celui-ci le temps de s'asseoir quand il entre dans son bureau. Ce qui est terrible, ce qui me rend malade, ce n'est pas seulement que tu aies publié *L'Élégie de Chamalières* chez un autre éditeur. C'est que *L'Élégie de Chamalières*, et tu le sais bien, Renaud, c'est *ton plus beau livre*. » Renaud n'en demandait pas tant, jamais lui-même n'aurait pensé qu'on pouvait placer aussi haut dans son œuvre cette brochure écrite de la main gauche, en un après-midi, et plutôt pour se ménager de bonnes relations avec un voisin que pour enrichir la littérature, mais ce serait mal connaître Paul d'imaginer qu'il se tienne à ce jugement, déjà fort de café. « Tu as lu, ou tu as vu *Fahrenheit 451* ? poursuit-il. Tu te rappelles l'histoire ? Ce monde où les livres sont interdits, où l'État fait brûler les livres ? Tu te rappelles que dans ce monde il y a des groupes de résistants qui, dans la clandestinité, apprennent par cœur les livres interdits ? Chacun en apprend un, un seul, dont il porte le nom. Il ne s'appelle plus Pierre ou Paul, non, pour l'éternité il s'appelle désormais *Un cœur simple*, il s'appelle *Un héros de notre temps*, il s'appelle *Une saison en enfer*. Tu te rappelles, Renaud ? » Renaud acquiesce, n'osant deviner ce qui va suivre — et qui suit. « Eh bien, tu vois, Renaud, conclut Paul, dans le monde de *Fahrenheit 451*, moi je m'appellerais *L'Élégie de Chamalières* ! » (...).

Autres faits relevés : candidat à l'Académie française, auteur du chrononyme Grand Remplacement, fondateur du parti de l'In-nocence, candidat à l'élection présidentielle, et enfin —

Auteur de très nombreux tweets, dont certains relèvent les méfaits de la croissance démographique, question "liée à celle du Grand Remplacement" selon le rapporteur.

Camus corrige : non, ce n'est pas lié au Grand Remplacement. Il désapprouve la croissance démographique, d'où qu'elle vienne, y compris en Europe, fait remarquer qu'en nombre absolu il n'y a jamais eu autant d'Espagnols d'origine espagnole, ou d'Italiens d'origine italienne et

qu'il s'oppose en cela à bien des personnes qui le soutiennent.

Camus conteste le caractère injurieux du [#TweetBanquise](#). L'Afrique est une entité géographique qui ne désigne aucune race, aucune religion. On est en droit de relever,

à l'occasion, la croissance démographique importante de ce continent.

La mention des hommes qui se noient en tentant la traversée d'une mer dangereuse, la Méditerranée, n'est en rien injurieuse : le tweet montre les préoccupations humanitaires de Camus (il y aurait moins de malheureux noyés s'ils n'étaient pas encouragés à venir en Europe).

Le rapporteur : Mais vous comprenez que ça puisse choquer ?

Camus : Le tweet déplore la surpopulation sur un mode humoristique, caricatural (ce qui n'est pas interdit).

La caricature ne retient, précisément, que des traits caricaturaux (la Caf, la prison, la traversée de la Méditerranée).

Le rapporteur : mais les économies de la Caf, les cellules de prison libérées, la banque préservée, n'est-ce pas une "réduction" des personnes à leur origine africaine ?

Camus : c'est une caricature, je dispose de 280 caractères, je ne peux garder que certains traits. Mais

...les traits que je relève ne sont pas faux. Il est vrai que bien des familles d'origine africaine ont de très nombreux enfants ; il est vrai que l'on trouve des personnes de toutes origines africaines dans les prisons ; quant à la banque,

ça ne concerne pas que l'Afrique, et la surpopulation africaine ne contribue qu'à une toute petite part dans sa fonte (d'où les "trois centimètres").

Ensuite, première plaidoirie :

*** l'avocat de l'UEJF ***

L'avocat se montre d'emblée très agressif, voire haineux. Un dialogue assez cocasse a lieu entre lui et Camus.

Lui : vous reprochez à l'Afrique sa croissance démographique. Mais, j'veais vous d'mander, M'sieur Camus, et L'inde ? Et la Chine ?

Camus : ils connaissent le même problème, et il me semble que les Chinois en sont très conscients, en témoignent leur politique de restriction des naissances.

Lui, sur un ton mauvais : Et votre boîte de préservatifs, c'est pour sauver des noyés. C'est une plaisanterie ?

(Rimokh, l'avocat de Camus, se lève et proteste sur la tournure que prend cet interrogatoire, beaucoup trop agressif.)

Camus : Oui, tout-à-fait, c'est une plaisanterie, comme les écrivains en ont toujours fait.

Lui : Ce n'est pas de la plaisanterie, c'est de la politique, de l'idéologie.

Camus : Il y a 4000 ans que les écrivains emploient la plaisanterie comme moyen d'exprimer leurs convictions. Moi-même il m'arrive d'être un "auteur comique".

Hmmm, erreur, je lis trop vite mes notes : ça n'est pas la plaidoirie, mais les questions des parties civiles à l'accusé. On passe donc aux questions de l'avocat de la LICRA (qui vont vous sembler bizarres, mais elles sont sensées avoir, je crois, un rôle stratégique ensuite) :

Elle : vous collectionnez l'art africain ?

Camus : Oui.

Elle : et d'où viennent-ils ?

Camus : je les ai achetés, ou ce sont des cadeaux, notamment d'amis Africains.

Elle : non, je vous demande quelle est leur origine géographique.

Camus : Ah ! Eh bien surtout Dogon, d'Afrique noire en général...

[Ici la Bibliothèque doit faire une pause — elle revient dans cinq minutes.]

Reprise du compte-rendu du [#ProcèsBanquise](#). Camus a donc précisé l'origine géographique de ses œuvres d'art africaines.

Elle : ces oeuvres viennent donc d'une civilisation, d'une culture particulière. Et qu'est-ce que c'est, une culture, Monsieur Camus ?

Camus prend un instant, un sourire, puis répond : Eh bien c'est l'ensemble des expressions artistiques, musicales, et plastiques d'un peuple.

Elle : et d'où viennent les naufragés, qui périssent en mer, parce qu'ils ont été encouragés à venir en Europe ?

Camus : la plus grande partie vient du continent africain. Ils viennent de Mauritanie, du Togo, de la Libye, de la République centrafricaine, de...

Elle : donc il y a des gens, derrière ce terme d'Afrique. Qui ont une culture particulière. Qui viennent d'un pays particulier. Ce n'est pas seulement une entité géographique.

Camus : je disais surtout que par Afrique je n'entendais aucune race, aucune ethnie, aucune nation particulière.

Vient ensuite la présidente de l'UEJF, qui va expliquer pourquoi — et nous imaginons que toute l'assistance se pose la question... — l'association s'est portée partie civile.

La présidente annonce qu'elle va "parler sur pourquoi l'UEJF s'est portée partie civile". Ici, nous devons l'avouer, rire de Camus (c'est l'une des fautes de syntaxe qu'il relève le plus souvent), cf. Dictionnaire des délicatesses du français contemporain.

Pour l'UEJF, c'est un devoir. Camus joue un mauvais jeu, il confond caricature et "appel à la haine". Il appelle à ce que les Africains ne se reproduisent pas.

[Voix pleine d'émotion] La présidente a fait l'expérience, lors d'un cours de déconstruction des préjugés dans une classe de 3e, du pouvoir des mots : les mots peuvent inciter à la violence.

Selon la présidente de l'UEJF, il s'agit dans le tweet de Camus d'empêcher les africains d'avoir des enfants.

Elle mentionne ensuite la "théorie du Grand Remplacement", qui aurait inspiré le tueur de Christchurch (!). Les criminels ne doivent plus pouvoir s'exprimer impunément.

Maintenant, au tour des avocats de la défense de poser les questions. Maître Rimokh se lève. [#ProcèsBanquise](#)

Il s'adresse à la présidente de l'UEJF.

Lui : Avez-vous lu Renaud Camus ?

Elle : Oui, j'ai lu sa théorie du Grand Remplacement.

Lui : C'est étonnant, il n'y a pas de livre qui porte ce nom.

[Un livre s'appelle bien Le Grand Remplacement, mais non, il est vrai, "la théorie du Grand Remplacement."]

Elle : J'ai lu des articles qui se rapportent à cette théorie.

Lui : C'est curieux...

...La première chose que dit Renaud Camus, à propos du Grand Remplacement, c'est qu'il ne s'agit en aucune façon d'une théorie, mais d'un nom, d'un nom donné à une époque.

L'avocat de l'UEJF interrompt la défense : "vous plaidez, vous ne posez pas de questions !"

(Pendant toute l'audience, les deux hommes s'affronteront - piques, remarques désobligeantes, voire tentatives de déstabilisation).

[Ici la Bibliothèque précise qu'elle ne peut pas citer avec une parfaite exactitude les trop nombreux propos des protagonistes. Il s'agit de reformulations, qui ne gardent que l'essentiel des échanges.]

La défense continue à s'adresser à la présidente de l'UEJF : vous dites qu'il s'agit d'empêcher la reproduction des Africains. Êtes-vous consciente qu'il existe des politiques de restriction des naissances, et des critiques de la surpopulation mondiale ?

La défense : où est l'appel à la haine dans ce tweet ?

UEJF : le don de la boîte de préservatifs implique l'idée de forcer quelqu'un à ne pas donner la vie.

La défense : donc l'UEJF est contre la contraception ?

Renaud Camus peut maintenant s'exprimer librement à la barre. Il souhaite tout de suite s'exprimer sur ce qui a été dit du tueur de Christchurch. [#ProcèsBanquise](#)

Camus fait remarquer que l'expression "Grand Remplacement" est maintenant très répandue, que même le président de la République l'emploie (cf.



), qu'elle est entrée dans le parler idéologique, en France et, s'il ose dire, partout dans le monde.

Le tireur de Christchurch avait sur lui un "booklet", un dépliant, intitulé "The Great Replacement", où il n'est jamais fait mention de Renaud Camus, et qui n'a rien à voir avec le livre "Le Grand Remplacement", où il n'y a pas une ligne de haine ou d'appel à la violence.

Le Grand Remplacement est un nom, une expression, nullement une théorie. En revanche est bien une théorie, si l'on veut, le concept d'in-nocence, c'est-à-dire de non-nuisance radicale, central dans l'œuvre de Camus.

L'acte abominable du tueur de Christchurch n'a donc rien à voir avec le livre "Le Grand Remplacement", dont le titre s'est retrouvé partout. Marlène Schiappa a dit que le tueur avait sur lui "Le Grand Remplacement", ce qui est faux —

et ce qui met la vie de Camus en danger.

Bon, nous pourrions rapporter encore d'autres échanges, mais nous devons presser le pas (la Bibliothèque a une longue route à faire demain).

Bon, impossible de terminer ce soir, il y a encore trop à dire. Rendez-vous ici, demain soir, pour la suite : les plaidoieries. Nous vous garantissons des débats, ou du moins des échanges, tout-à-fait passionnants.

À bientôt !



Chers Lecteurs, la Bibliothèque est rentrée à Plieux, mais la journée y est passée. Il va falloir attendre demain pour lire la suite.

D'ici là, lisez l'article vraiment remarquable de François Bousquet, paru dans la [@Revue_elements](#) :



Revue Éléments - « J'étais au procès de Renaud Camus, l'ambiance n'...

Quatre mois de prison avec sursis requis contre Renaud Camus. Voilà le prix de la liberté d'expression en France ! L'objet du délit ? Un tweet de 280 caractères, génial il est vrai. « Une boîte de pr...

<https://www.revue-elements.com/jetais-au-proces-de-renaud-camus-lambiance-netait-...>

Bon, reprenons là où nous en étions : les plaidoeries des parties civiles.

Celui qui ouvre le bal est l'avocat de l'UEJF et de "J'accuse". Pour lui, "y a pas photo", ce tweet est une plaisanterie de comptoir.

[#ProcèsBanquise](#)

Mais une plaisanterie de comptoir, qui concerne l'Afrique, 1,3 milliards d'habitants, 54 pays — 54 pays qui se sont sentis visés ! L'impact de cette plaisanterie est donc énormissime.

L'avocat ne goûte pas du tout la plaisanterie : car elle porte atteinte directement à de nombreuses populations, qui sont directement visées.

Alors que "l'Afrique n'est pas le pays le plus peuplé du monde" (sic). Pourquoi donc n'avoir pas distribué la boîte de préservatifs en Inde ou en Chine ?

L'avocat, qui avait demandé plus tôt à Camus combien il y avait d'habitants en Afrique ("un milliard et deux cents millions d'habitants, lui fut-il répondu), annonce la vérité : un milliards TROIS cents millions.

Camus pouffe de rire : "merci !"

Il note que Camus n'a pas essayé, devant les gendarmes, de nier la paternité du tweet (!). Le [#TweetBanquise](#) est une création originale, une plaisanterie, mais attention : une plaisanterie qui n'est pas dénuée de sens.

(J'essaye de donner de la cohérence et de la structure à cette plaidoierie un peu décousue, et énoncée sur un ton agressif, voire fielleux.)

Donc, c'est une plaisanterie, dont le sujet, dit Camus, serait la démographie. Ah ! La démographie ! Mais elle a bon dos, la démographie ! En vérité, Camus, qui n'a aucun courage, se sert de la démographie pour dissimuler le vrai sens du [#TweetBanquise](#) : Le Grand Remplacement !

Qu'est-ce que le Grand Remplacement ? Une fantasmagorie. Une théorie. Il ose l'affirmer ! Le Grand Remplacement, ça n'existe pas !

Le but de Camus est donc politique et idéologique. S'attaque-t-il à un groupe de personnes ? Oui ! À travers l'Afrique, c'est les membres de chacun des 54 pays africains qui sont visés.

Mais pas seulement.

Pas seulement, parce qu'il est fait mention des gens emprisonnés. Ce qui montre que Camus s'attaque en réalité à "une couleur de peau, et rien d'autre" (rappelons que l'avocat a assimilé, plus haut, les Africains aux seuls Noirs — mystérieuse éclipse des Arabes et des Blancs).

Ici vient se placer l'un des arguments les plus intéressants : l'enfant de douze ans (la présidente de l'UEJF, elle, avait préféré parler des élèves de 3e).

L'argument est présenté comme une expérience de laboratoire. Prenez un enfant de douze ans ; présentez lui le [#TweetBanquise](#) ; qu'en dit-il ? Que c'est raciste. Il a fait l'expérience, et ça a marché.

Conséquence : le tweet de Renaud Camus est raciste. Il veut empêcher les Africains de proliférer ; il prend le mal à la racine en les empêchant de naître ; il y a dans ce tweet un parfum d'eugénisme !

Mais ce n'est pas fini. Ce qui prouve que le tweet est raciste, ce sont les nombreux commentaires laissés par les autres utilisateurs de Twitter. Certains ont été "modérés" par Twitter.

Or, Twitter ne censure jamais rien, ou presque ; pour qu'un tweet soit supprimé, il faut avoir écrit des choses abominables. Le tweet de Camus est donc un générateur de

haine.

Twitter n'a par exemple pas supprimé le tweet d'un ancien Premier ministre de Malaisie, qui a estimé que les musulmans "ont le droit de tuer des millions de Français". Vous imaginez la teneur des commentaires du [#TweetBanquise](#) ?

(L'exemple m'a semblé tout particulièrement mal choisi.)

Puis l'avocat de l'UEJF relève qu'une vidéo a été publiée sur la chaîne Youtube de Renaud Camus (



<https://www.youtube.com/embed/7R8KVRfggQ>

), dans laquelle Renaud Camus s'interroge sur la raison qui a poussé l'UEJF à se porter partie civile.

Eh bien ! L'occasion lui est donc donnée de s'expliquer. Le monde a changé. Aujourd'hui, les Juifs défendent les Africains. Eh oui ! C'est impensable pour les racistes comme Camus, mais c'est comme ça. (C'est donc ça, la convergence des luttes ?)

L'UEJF est une association universaliste... "J'accuse" aussi. Leur place est PARFAITEMENT légitime dans ce procès. Ce qui s'interrogent sur cette légitimité ne peuvent être que des esprits étroits, qui ont une vision racialisée du monde, comme Camus.

*Ceux qui s'interrogent, pardon.

Puis l'avocat de l'UEJF fait référence à un point de droit soulevé par Maître Rimokh, de la défense, dans ses conclusions. Ce point de droit est d'une importance capitale, so, listen carefully, dear readers.

Rimokh a fait remarquer, dans ses conclusions, que l'esprit de la loi permettant à des associations de se porter parties civiles n'est aujourd'hui plus respecté.

L'idée est simple : la loi de 1881 n'a jamais permis une "agglutination" (comme dit [@RenaudCamus](#) dans son Journal) de toutes ces associations à la barre. Tout cela choque le bon sens.

L'avocat de l'UEJF tente donc de parer, préventivement, la botte de Rimokh : « il est écrit, dans la loi de 1881, "n'importe quelle association" — ce qui veut bien dire, EN FRANÇAIS OU EN BELGE, toutes les associations ».

Rimokh, qui est avocat au barreau de Bruxelles, envoie immédiatement un très sec « Je suis Français ».

L'avocat de l'UEJF : « Soulever ce point de droit n'est pas à l'honneur du barreau de Bruxelles. »

Rimokh : « Je ne vous permets pas de tenir n'importe quel propos non plus. »

La présidente, s'adressant au premier : « Monsieur, restez dans des propos mesurés. »

La plaidoierie de l'UEJF/J'accuse s'arrête là. La LICRA prend le relais.

Le ton est tout autre. L'avocate a la parole et le sourire faciles ; elle commence d'emblée par : « Bon, je vous le dis tout de suite, si vous devez choisir une seule association pour se porter partie civile, je veux que ce soit la mienne, la LICRA, car c'est la plus ancienne. »

Mais ne vous laissez pas abuser par ce ton plaisant. La suite va vous glacer le sang. Éloignez les enfants de l'écran.

L'avocate s'adresse directement à [@RenaudCamus](#). C'est la première fois qu'ils se rencontrent. Elle est très gênée. Elle est très gênée parce que...

Toute la salle a entendu le [#TweetBanquise](#). Toute la salle a été salie par un tweet qui dit des Africains qu'il valait mieux qu'ils ne soient pas nés ; et qu'ils sont responsables de tous les malheurs du monde.

Elle n'avait encore jamais rencontré de « personne vivante » qui ait pu émettre l'idée de « choisir des gens selon leur origine ». En 39, en 40, ça oui, elle a lu que ça avait existé, que des gens avaient pensé de telles choses. Mais aujourd'hui ? Au début du XXIe siècle ?

(Bon, vous voyez où l'on veut en venir, bien sûr ; mais attendez, attendez, c'est encore mieux que ce que vous croyez.)

Vous souvenez-vous de ceci ?



L'avocate avait posé des questions sur les collections d'art africain de Renaud Camus. L'audience avait pu se demander, à ce moment-là, quel était leur intérêt stratégique — le voici donc :

L'avocate de la LICRA : « Ça me glace un peu le sang, d'être là devant Renaud Camus... Quand je pense que j'ai appris qu'il aimait l'art africain. Ah, les Noirs, c'est mieux EN STATUES ! En masques décoratifs DANS LE SALON ! »

Puis vient l'apothéose : et j'aurais voulu vous dire que [#Hitler](#) aussi, il avait des disques de musique africaine dans sa cave.

« Les propos de Camus sont pré-génocidaires ! »

Quelques rires se font entendre dans l'assistance. Les avocats de Camus se regardent en haussant les sourcils.

Et ça ne s'arrête plus : « Le tweet de Renaud Camus fait honte à l'humanité entière ! »

[#ProcèsBanquise](#)

Mais c'était en réalité le dernier argument, l'argument définitif, sans doute. L'avocate s'est assise. Elle réajuste sa coiffure. L'audience, maintenant, sait ce qu'est la sainte colère de la LICRA.

Une autre avocate se lève, elle manque d'air, le masque l'étouffe ; l'assistance est lasse, on ne sait plus très bien au nom de quelle association l'on s'exprime (difficilement). On entend un peu plus distinctement, sur la fin, que l'on réclame des milliers d'euros.

(Le [#ProcèsBanquise](#) aura permis d'observer la difficulté qu'il y a à plaider correctement avec un masque, tant du côté des parties civiles que de la défense.)

Ensuite, viennent les réquisitions.

Elles sont assez curieuses. [@RenaudCamus](#) assimile les Africains à des personnes qui meurent en mer (?). Il cherche à faire du racisme une science exacte, en mentionnant pour chaque problème soulevé des chiffres précis (???)

Quatre mois avec sursis et 5000€ d'amende sont requis contre Renaud Camus.

[@ProcèsBanquise](#)

Il est temps pour Maître Rimokh et Maître Bonichot de plaider.

Cette défense a été mémorable. La Bibliothèque vous racontera tout en détail — mais avant, elle doit dormir un peu.

Rendez-vous ici, demain après-midi, pour la suite du procès.



[#ProcèsBanquise](#) de [@RenaudCamus](#) :

Le procureur vient d'énoncer ses réquisitions.

La défense a la parole.

(Oui, nous prétendons "être en live".)

Maître Rimokh se lève. Il commence par remercier le rapporteur d'avoir donné de ses conclusions un compte-rendu tout-à-fait exact.

(Il est à peu près certain que le rapporteur avait des lettres, et aimait la littérature.)

Me Rimokh demande ensuite l'écartement d'office des conclusions de l'UEJF et de J'accuse : il les a reçues trop tard. Le principe du contradictoire n'est pas respecté. SOS Racisme et la LICRA ont envoyé leurs conclusions (200 pages) 24h avant le procès.

Il conteste ce procédé.

La défense a découvert les arguments des parties civiles À L'AUDIENCE, en même temps que tout le monde.

Bon. Maintenant, il en vient au fameux "point de droit", que les parties civiles avaient tenté de tourner en dérision (et pour cause : Me Rimokh montrait que la loi n'avait pas été conçue pour que s'agglutinent à la barre autant d'associations).

Me Rimokh : « Il est rare que l'on puisse enfin rendre une décision qui fasse avancer les choses. »

Six associations, qui rendent toutes des conclusions standardisées, se plaignent d'un seul tweet. « Au bout d'un moment, quelqu'un doit faire le travail : je suis allé voir l'article 48 de la loi de 1881. »

(Y a-t-il des juristes parmi nos lecteurs ? Peuvent-ils se manifester ?)

« Toute association [...] peut exercer les droits reconnus à la partie civile. »

Bon, "toute association", ici, peut vouloir dire "plusieurs associations", certes. Mais Me Rimokh est allé chercher dans les débats parlementaires quel était l'esprit de la loi.

Rimokh rend les coups reçus : Il y a peut-être plus de personnes présentes aujourd'hui, du côté des parties civiles, que de membres effectifs des associations qu'elles représentent.

Il cite Hector Rivierez, député de la Guyane : Les associations doivent pouvoir défendre les victimes du racisme devant les tribunaux. Mais ces associations ne doivent pas se multiplier, dans le seul but d'aller devant le juge.

« Ce serait fortifier le plan des racistes que d'abuser du droit d'action », dit ce député.

Agitation du côté des parties civiles, qui n'en reviennent pas de tant d'audace.

Le législateur a voulu donner aux associations anti-racistes le pouvoir de défendre les déshérités (même si les associations présentes n'ont pas vu depuis longtemps de déshérités, mais qu'importe).

...Mais le législateur n'a jamais voulu cette accumulation d'associations, qui demandent chacune des dommages et intérêts.

Rimokh poursuit : imaginez être Renaud Camus. Vous recevez des assignations de gens qui ne vous ont pas lu, qui arrivent à la barre en ayant déposé des conclusions standardisées, et qui vous disent que vous êtes Hitler.

« Je vous demande, conformément à l'intention du législateur, de mettre fin à ce système. Seule une association doit pouvoir agir. C'est ce qu'attend l'opinion. Et là, vous feriez, du point de vue jurisprudentiel, un progrès phénoménal. »

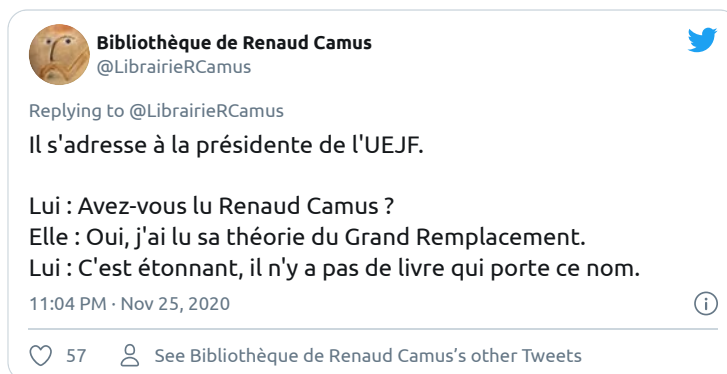
Beaucoup d'agitation du côté des parties civiles. L'avocat de l'UEJF et l'avocate de la LICRA sont en grande discussion, à voix plus ou moins basse.

Fin du "point de droit".

(La moitié de nos lecteurs peuvent revenir.)

Me Rimokh prend un ton plus apaisé. il souhaite d'abord présenter Renaud Camus.

Rimokh poursuit : il ne voulait pas se montrer embêtant à l'égard de la présidente de l'UEJF (cf. la lecture de "la théorie du Grand Remplacement") — mais cette dame, ainsi que toutes les associations présentes, n'ont jamais lu Renaud Camus.



Rimokh : « Renaud Camus, c'est le plus grand avocat français contemporain. »

L'assistance s'amuse du lapsus (surtout Camus) ; Rimokh, entendant des rires, se retourne et dit : « Je le dis, comme je le pense. »

(Camus, le plus grand "advocatus" de la Lettre, des Lettres ?)

Rimokh poursuit : Camus est connu pour son Journal. C'est le plus grand travail de diariste de toute la littérature française. C'est plus long que les Mémoires de Saint-Simon. « Et j'ai lu les Mémoires de Saint-Simon ! »

  renaud-camus.net/journal/

Contrairement à ce qui a été dix vingt fois devant le procès, Renaud Camus n'est PAS un intellectuel. C'est un écrivain. C'est quelqu'un qui dit ce qu'il voit.

Le jour où les parties civiles auront lu Renaud Camus, elles seront « de ce côté-là » (et il désigne de la main les bancs de la défense).

Me Rimokh s'adresse ensuite à la présidente de l'UEJF : « Madame, avez-vous lu le Discours de Flaran ? Avez-vous lu Nightsound ? »

Savez-vous que c'est l'une des méditations les plus profondes sur ce qui traverse, et bouleverse, le judaïsme ?

<https://www.amazon.fr/Nightsound-Renaud-Camus/dp/2867447712>

(Nightsound, publié en 2000 chez POL, est (entre autres) une méditation sur ce que peut être l'art, après le génocide nazi. Amis de la théologie négative et de la mystique rhénane, lisez ce livre.)

Le devoir appelle la Bibliothèque ailleurs. Elle revient ce soir pour vous raconter la

suite, et la fin, du [#ProcèsBanquise](#).

Bien, nous reprenons le récit du [#ProcèsBanquise](#). Vediamo un po'.

Où en étions-nous ? À la plaidoierie de la défense, par Maître Rimokh.

Il s'agit donc de lire Nightsound, et le Discours de Flaran — qui ont permis, et inauguré, dit Meister Rimokh, l'un des plus beaux dialogues de notre temps : celui de Camus et de Finkielkraut.

« Lisez-les ! », répète Rimokh. Puis il se tourne vers l'avocat de l'UEJF : « Lisez-les, Monsieur, car vous en avez dit des choses, tout-à-l'heure, mais vous aviez la tête bien vide. »

L'avocat de l'UEJF proteste, la présidente du tribunal demande que l'on cesse les combats.

Rimokh soulève ensuite "l'affaire Camus" (renaud-camus.net/affaire/) : personne dans cette salle, dit-il, aurait pu supporter comme lui un an de coupures de presse l'accusant d'être antisémite, et dix-neuf ans de calomnies.

Il rappelle qu'en 2019, après quatre ou cinq heures de plaidoierie, il a été établi que Renaud Camus n'était pas antisémite.



Rimokh continue de rectifier tout ce que l'époque ne comprend pas, chez Renaud Camus (c'est-à-dire à peu près tout). Le Grand Remplacement : ce n'est pas une expression partisane, et Renaud Camus n'est pas un idéologue d'extrême-droite.

Maître Rimokh s'en donne à cœur joie :

« Le Grand Remplacement, c'est un fait. Évidemment vous pouvez dire "je ne suis pas d'accord", "le ciel n'est pas bleu", "il n'y a pas de tribunal mais une théorie du tribunal", "il n'y a pas de procureur mais une théorie du procureur." »

Le Grand Remplacement, c'est un chrononyme, tout comme la Grande Guerre, la Grande Peur, la Grande dépression. A-t-on accusé les auteurs de ces expressions de

tous les maux ?

La présidente interrompt la plaidoierie pour demander aux parties civiles, très bavardes, de se taire.

Rimokh reprend.

Il aborde la question de la "contextualisation". La décroissance démographique est-elle un thème récurrent chez Renaud Camus ? Des propos similaires ont-ils été prononcés à l'encontre d'autres continents ?

Il note que parmi les associations présentes, aucune ne défend les Français d'origine africaine. Où sont-elles ? Y a-t-il une seule association venue défendre l'honneur soit-disant blessé des 54 pays africains ?

L'avocat de l'UEJF, assis sur son banc, lance : « C'est dans votre esprit, ça les Français d'origine africaine. »

Rimokh poursuit en citant les nombreux tweets où Renaud Camus parle de la décroissance démographique, montrant qu'il n'est pas obsédé par l'Afrique, mais par la surpopulation mondiale.

(Expérience : tapez dans la barre de recherche Twitter "surpopulation (from:renaudcamus)".)

Le postulat de base des parties civiles est donc faux. Renaud Camus n'est en aucun cas obsédé par les Africains : il suffisait de faire une recherche sur Twitter.

« Le premier des remèdes impossibles à la disparition en cours de la culture, de la civilisation et du peuple français, c'est donc le développement démographique ; le deuxième c'est Jean-Marie Le Pen. »

<https://www.amazon.fr/Seconde-Carri%C3%A8re-dAdolf-Hitler/dp/Bo78FFX94P>

Rimokh cite ensuite des propos qui ont été qualifiés "d'injures publiques à caractère racial". Bon, la Bibliothèque ne va pas les reproduire ici — il était question de comparer les membres d'une religion à des insectes. Rien à voir, faut-il l'écrire, avec le Tweet banquise.

Rimokh se rasseoit. Maître Bonichot, de la défense, se lève, et commence sa plaidoierie.

L'on sent tout de suite que Maître Bonichot ne va pas s'engouffrer dans le pathos. Ses propos sont factuels, précis, d'une mesure et d'un calme qui viennent à point.

Bonichot comme donc par annoncer qu'une certaine mesure a été oubliée dans ce qui a été dit tout à l'heure, par les parties civiles. Le cadre juridique du délit d'injure raciale doit être rappelé.

Le pluralisme, l'esprit d'ouverture, la tolérance impliquent que l'on ne poursuive pas systématiquement des propos ayant choqué des citoyens. Une société démocratique doit tolérer la provocation, ou l'immodération du ton.

Le thème de la surpopulation, chez Camus, concerne la planète entière, les cinq continents.

La notion de dignité n'est pas un critère de qualification de l'injure : ce qui doit être vérifié, c'est l'intention de nuire, et non la perception qu'ont du tweet les associations.

Bonichot se rasseoit, Rimokh se lève pour conclure.

Pas d'injure, pas de terme de mépris, donc — mais y a-t-il une dimension raciale dans le [#TweetBanquise](#) ?

Rimokh cite alors la phrase de Macron :



Puis, s'adressant aux parties civiles : « Avez-vous dénoncé ces propos ? »

Non. Car on peut suggérer une baisse de la croissance démographique dans une zone géographique donnée, sans que cela soit un appel au meurtre.

(Eh oui, il a fallu le rappeler.)

Je suis navré d'avoir à la rappeler, dit Rimokh, mais on peut recommander à une population une politique de contraception efficace, sans pour autant être Adolphe Hitler.

Rimokh poursuit avec La Ruée vers l'Europe de Stephen Smith.

<https://www.lecho.be/opinions/carte-blanche/stephen-smith-le-bateau-rempli-de-migrants-c-est-une-forme-de-chantage/10182211.html>

Fin de cette longue défense.



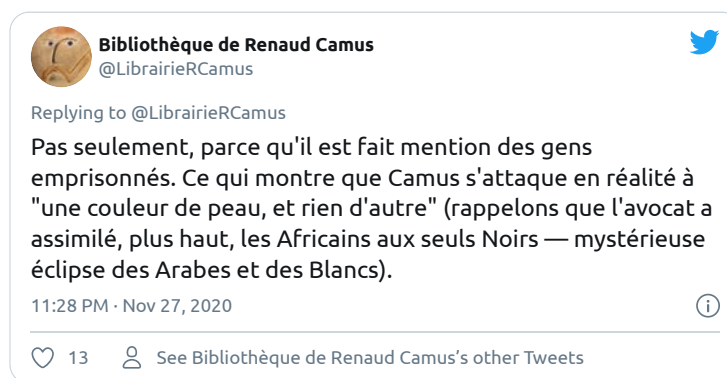
L'accusé, [@RenaudCamus](#), est maintenant appelé à la barre. « Vous avez la parole. »

Camus aurait plaisir à revenir sur certains des points évoqués par les parties civiles, qui lui semblent relever simplement de l'erreur de fait.

Dans l'assistance, tout le monde écoute attentivement. C'est en effet l'un des plus beaux moments du [#ProcèsBanquise](#).

Camus se tient bien droit devant les juges. Sa voix est forte, quoiqu'un peu étouffée par le masque, et sans doute par la barbe. Ses phrases sont claires, joliment construites. D'un coup l'assistance mesure le haut degré de confusion des précédents débats.

Il relève d'emblée la curieuse assertion de l'avocat de l'UEJF, selon qui le [#TweetBanquise](#) désignait les Noirs.



Camus rappelle que l'Afrique est peuplée de Noirs, d'Arabes, et de Blancs, ces derniers, présents depuis trois ou quatre siècles en Afrique du Sud, étant victimes d'un épouvantable génocide, qui n'a pas l'air d'émouvoir les associations ici présentes.

[#StopFarmMurders](#)

Dans le crescendo dramatique de la plaidoierie des parties civiles, il a été question de propos génocidaires, de provocation à la violence, de provocation à la haine : « Mais

alors, si on dit ça de mon tweet, on peut dire ça tout à fait aussi bien du droit à l'avortement. »

Camus ne voulait pas entrer dans le "point de droit", soulevé par Maître Rimokh, sur l'agglutination des parties civiles. Mais quand on voit le caractère mécanique de leur plaidoirie, et leur caractère vil (accuser Camus de tenir des propos génocidaires) —

On se demande en effet s'il ne faut pas mettre fin à ce système.

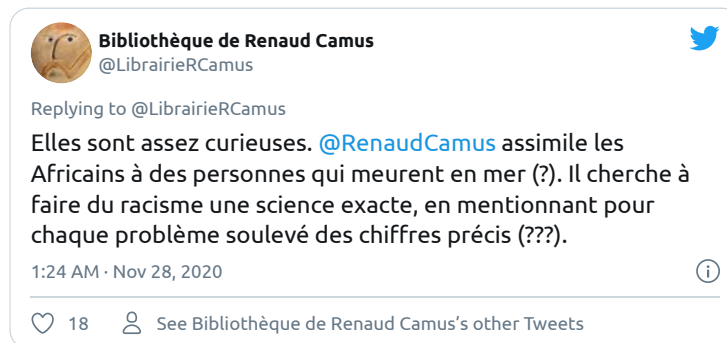
Camus relève autre chose : il était patent que la présidente de l'UEJF n'avait jamais lu une ligne de lui — pas même, sans doute, le tweet incriminé.

Certains propos du procureur l'ont, en outre, beaucoup surpris...

Mais alors qu'il commence à parler, le souffle lui manque, il doit reprendre sa respiration : il lui est difficile, comme deux avocats au cours de cette audience, de parler longtemps avec un masque.

Le procureur a mentionné que la mention des noyés en Méditerranée serait "péjorative". Non : ces propos témoignent de commisération, de pitié, de désolation, et dans le cas de Renaud Camus, d'accusation à l'égard de ceux qui lancent les Africains dans ces traversées.

Le procureur a aussi parlé des "chiffres" : Camus voudrait faire passer son propos pour une science exacte.



« S'il y a une chose à laquelle je ne prétends pas, et à laquelle je n'ai jamais prétendu, c'est bien de relever de la science en général, et de la science exacte en particulier. »

« Je ne suis pas un intellectuel, et a fortiori je ne suis certainement pas un scientifique et un savant, et quand je cite des chiffres, en l'occurrence c'est en matière de plaisanterie, et certainement pas pour faire état d'une science exacte. »

Renaud Camus s'arrête là.

La présidente annonce que l'affaire va être mise en délibéré.

Délibéré pour le mercredi 10 février 2021.

« L'audience est terminée. »

C'est la fin de ce compte-rendu. Braves qui avez lu jusque dans ces profondeurs, soyez

remerciés.

Ne faites pas comme les parties civiles, lancez-vous dans la lecture de l'œuvre immense de Renaud Camus.

renaud-camus.net



...